



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité
Régionale de Comté la Vallée-du-Richelieu

SEANCE ORDINAIRE DE LA MUNICIPALITE REGIONALE DE COMTE
DE LA VALLEE-DU-RICHELIEU, TENUE AU SIEGE SOCIAL DE LA
M.R.C., AU 630 RUE RICHELIEU, A BELOEIL, LE JEUDI 2
MARS 1989, A 20H00.

Etaient présents :

Monsieur Honorius Charbonneau, préfet
Monsieur André-Guy Trudeau, préfet suppléant
Monsieur Ferdinand Borremans, conseiller
Monsieur Julien Bussière, conseiller
Monsieur Jean-Roger Cinq-Mars, conseiller suppléant
Monsieur Marcel Dulude, conseiller
Monsieur Georges Florès, conseiller
Monsieur René Gendron, conseiller
Monsieur Marcel Lacoste, conseiller
Monsieur Jacques Martin, conseiller
Monsieur Paul-André Perreault, conseiller
Monsieur Michel Pinard, conseiller suppléant
Monsieur Bertrand Poulin, conseiller
Monsieur Rosaire St-Germain, conseiller suppléant
Monsieur Wildor Vigeant, conseiller
Monsieur Pierre Bélanger, secrétaire-trésorier

Etaient absents :

Monsieur Michel Chapdelaine, conseiller (remplacé par
monsieur Rosaire St-Germain)
Monsieur Bernard Gagnon, conseiller (remplacé par
monsieur Michel Pinard)
Monsieur Frédéric Trépanier, conseiller (remplacé par
monsieur Jean-Roger Cinq-Mars)

ORDRE DU JOUR

1. Ordre du jour
2. Procès-verbal de la séance ordinaire du 2 février 1989
3. Dépôt des états financiers 1989
4. Périmètres d'urbanisation
5. Règlements d'emprunts : demandes d'avis
 - 5.1 Ville de Mont-Saint-Hilaire : règlement numéro 784
 - 5.2 R.I.E.V.R. : règlement numéro 3-88
6. Programme P.A.R.C.Q.
7. Identification routière : Saint-Mathieu-de-Beloeil
8. Mini-colloque sur l'environnement
9. Invitation au directeur général à faire partie du comité d'orientation à Chambly
10. Demande d'appui : M.R.C. des Laurentides
11. Bordereau des comptes à payer
12. Correspondance



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité
Régionale de Comté la Vallée-du-Richelieu

13. Affaires publiques
14. Divers
15. Clôture de la séance

POINT 1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

89-03-33

IL EST PROPOSE PAR Monsieur Wildor Vigeant
APPUYE PAR Monsieur Jacques Martin

ET RESOLU QUE l'ordre du jour soit et est adopté, tel que rédigé par le secrétaire-trésorier, en y ajoutant les point suivants :

- 5.3 Ville d'Otterburn Park : règlement E-346
- 14.1 Entreposage de B.P.C. à Saint-Basile-le-Grand

ADOPTE A L'UNANIMITE

POINT 2. PROCES-VERBAL DE LA SEANCE ORDINAIRE DU 2
FEVRIER 1989

89-03-34

IL EST PROPOSE PAR Monsieur Ferdinand Borremans
APPUYE PAR Monsieur Bertrand Poulin

ET RESOLU QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 2 février 1989, soit et est adopté tel que rédigé par le secrétaire-trésorier.

ADOPTE A L'UNANIMITE

POINT 3. DEPOT DES ETATS FINANCIERS 1989

Monsieur Guy Roy de la firme de vérificateurs SAMSON, BELAIR & ASSOC., dépose et commente les états financiers de la M.R.C. pour l'année 1988.

Suite à des échanges et à diverses questions de la part des membres du Conseil, la résolution suivante est présentée :

89-03-35

IL EST PROPOSE PAR Monsieur René Gendron
APPUYE PAR Monsieur Marcel Lacoste

ET RESOLU QUE le conseil de la M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu accepte les états financiers 1988, tels que déposés par monsieur Guy Roy, c.a., de la firme de vérificateurs SAMSON, BELAIR & ASSOC.

ADOPTE A L'UNANIMITE

De plus, les membres du Conseil remercient les vérificateurs pour le travail réalisé et félicitent le personnel de la M.R.C. pour leur travail de gestion.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité
Régionale de Comté la Vallée-du-Richelieu

POINT 4. PERIMETRES D'URBANISATION

Le directeur général fait le point suite aux rencontres qui ont eu lieu avec les deux Fédérations de l'U.P.A., soit les 17 et 28 février derniers, relativement aux périmètres d'urbanisation. Lors de la seconde rencontre, un certain consensus s'est dégagé entre les U.P.A. et plusieurs municipalités. Toutefois, les Fédérations doivent nous exprimer leur position par écrit.

Les membres du Conseil conviennent d'adopter une position définitive sur les périmètres d'urbanisation lors de la prochaine séance, soit le 6 avril 1989.

POINT 5. REGLEMENTS D'EMPRUNTS : DEMANDES D'AVIS

5.1 Ville de Mont-Saint-Hilaire : règlement numéro 784

89-03-36

ATTENDU QU'en vertu de l'article 74 de la Loi 125, tout règlement d'emprunt d'une municipalité ayant pour objet l'exécution de travaux publics autres que des travaux de réfection, de correction ou de réparation d'immeubles en place doit être transmis dès son adoption au Conseil de la Municipalité régionale de comté pour qu'il donne son avis;

ATTENDU QUE la date de réception du règlement par le secrétaire-trésorier de la M.R.C. est le 17 février 1989 et qu'une lettre a été envoyée à cet effet;

ATTENDU QUE le Conseil de la Municipalité régionale de comté doit transmettre un avis dans les trente (30) jours de la réception du règlement;

ATTENDU QUE l'avis du Conseil de la Municipalité régionale de comté doit porter sur l'opportunité du règlement d'emprunt compte tenu des mesures de contrôle intérimaire en vigueur sur le territoire;

ATTENDU QUE le règlement d'emprunt porte sur la réalisation de travaux d'infrastructures situées en "zone blanche"

EN CONSEQUENCE

IL EST PROPOSE PAR Monsieur Julien Bussière
APPUYE PAR Monsieur Georges Florès

ET RESOLU QUE le Conseil de la municipalité régionale de comté La Vallée-du-Richelieu appuie le règlement #784 de la ville de Mont-Saint-Hilaire.

ADOpte A L'UNANIMITE



No de résolution
ou annotation

**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité
Régionale de Comté la Vallée-du-Richelieu**

5.2 R.I.E.V.R. : règlement numéro 3-88

89-03-37

ATTENDU QU'en vertu de l'article 74 de la Loi 125, tout règlement d'emprunt d'une municipalité ayant pour objet l'exécution de travaux publics autres que des travaux de réfection, de correction ou de réparation d'immeubles en place doit être transmis dès son adoption au Conseil de la Municipalité régionale de comté pour qu'il donne son avis;

ATTENDU QUE la date de réception du règlement par le secrétaire-trésorier de la M.R.C. est le 6 février 1989 et qu'une lettre a été envoyée à cet effet;

ATTENDU QUE le Conseil de la Municipalité régionale de comté doit transmettre un avis dans les trente (30) jours de la réception du règlement;

ATTENDU QUE l'avis du Conseil de la Municipalité régionale de comté doit porter sur l'opportunité du règlement d'emprunt compte tenu des mesures de contrôle intérimaire en vigueur sur le territoire;

ATTENDU QUE le règlement d'emprunt porte sur la réalisation de travaux d'infrastructures situées en "zone blanche"

EN CONSEQUENCE

IL EST PROPOSE PAR Monsieur Julien Bussière
APPUYE PAR Monsieur Georges Florès

ET RESOLU QUE le Conseil de la municipalité régionale de comté La Vallée-du-Richelieu appuie le règlement #3-88 de la Régie Intermunicipale de l'Eau de la Vallée du Richelieu.

ADOpte A L'UNANIMITE

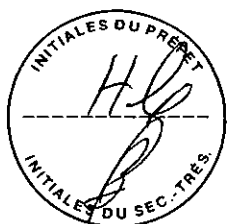
5.3 Ville d'Otterburn Park : règlement E-346

89-03-38

ATTENDU QU'en vertu de l'article 74 de la Loi 125, tout règlement d'emprunt d'une municipalité ayant pour objet l'exécution de travaux publics autres que des travaux de réfection, de correction ou de réparation d'immeubles en place doit être transmis dès son adoption au Conseil de la Municipalité régionale de comté pour qu'il donne son avis;

ATTENDU QUE la date de réception du règlement par le secrétaire-trésorier de la M.R.C. est le 23 février 1989 et qu'une lettre a été envoyée à cet effet;

ATTENDU QUE le Conseil de la Municipalité régionale de comté doit transmettre un avis dans les trente (30) jours de la réception du règlement;



No de résolution
ou annotation
89-03-38
(suite)

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité
Régionale de Comté la Vallée-du-Richelieu

ATTENDU QUE l'avis du Conseil de la Municipalité régionale de comté doit porter sur l'opportunité du règlement d'emprunt compte tenu des mesures de contrôle intérimaire en vigueur sur le territoire;

ATTENDU QUE le règlement d'emprunt porte sur la réalisation de travaux d'infrastructures situées en "zone blanche"

EN CONSEQUENCE

IL EST PROPOSE PAR Monsieur Julien Bussière
APPUYE PAR Monsieur Georges Florès

ET RESOLU QUE le Conseil de la municipalité régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu appuie le règlement no. E-346 de la ville d'Otterburn Park.

ADOpte A L'UNANIMITE

POINT 6. PROGRAMME P.A.R.C.Q.

Les membres du Conseil prennent connaissance du rapport annuel 1988, produit par "Habitations Parel Inc.", concernant l'application du programme P.A.R.C.Q. sur notre territoire.

De plus, dans sa lettre du 28 février 1989, adressée au Conseil de la M.R.C., "Habitations Parel Inc." demande l'autorisation d'exiger, du propriétaire-bailleur, une somme de 250,00 \$ pour toute demande et aussi une somme de 2 000,00 \$ pour la publicité.

Suite à ces demandes, les résolutions suivantes sont proposées :

89-03-39

ATTENDU QUE "Habitations Parel Inc." demande au Conseil l'autorisation d'exiger, du propriétaire-bailleur, une somme de 250,00 \$ lors de sa demande d'étude du dossier;

ATTENDU QUE le programme P.A.R.C.Q. s'adresse à une population à faibles revenus;

ATTENDU QU'à peine 66% du budget alloué pour notre M.R.C. a été utilisé en 1988;

ATTENDU QUE de ce fait, le Conseil est d'avis qu'il ne faut prendre aucune mesure qui aurait pour effet de restreindre l'adhésion possible au programme P.A.R.C.Q.

EN CONSEQUENCE

IL EST PROPOSE PAR Monsieur Julien Bussière
APPUYE PAR Monsieur René Gendron

ET RESOLU DE ne pas autoriser la firme "Habitations Parel Inc." à exiger, du propriétaire-bailleur ou de tout autre propriétaire, un dépôt lors de la présentation d'une demande.

ADOpte A L'UNANIMITE



No de résolution
ou annotation

89-03-40

**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité
Régionale de Comté la Vallée-du-Richelieu**

ATTENDU QUE la firme "Habitations Parel Inc." réclame une somme de 2 000,00 \$ relativement à la publicité pour l'année 1988, et demande le même montant pour l'année 1989;

ATTENDU QUE ladite firme nous soumet une facture sans ventilation des coûts

EN CONSEQUENCE

IL EST PROPOSE PAR Monsieur Julien Bussière
APPUYE PAR Monsieur René Gendron

ET RESOLU DE demander à la firme "Habitations Parel Inc." la ventilation des coûts relatifs à la publicité concernant le programme P.A.R.C.Q. pour 1988.

DE s'impliquer dans le programme de publicité pour 1989, et ce, suite à la présentation, de la part de "Habitations Parel Inc.", d'un programme de publicité indiquant le mode de publicité retenu et les coûts inhérents.

QUE suite à l'étude dudit programme, le Conseil établisse le degré de participation financière de la M.R.C..

ADOpte A L'UNANIMITE

POINT 7. IDENTIFICATION ROUTIERE : SAINT-MATHIEU-DE-BELOEIL

Les membres du Conseil prennent connaissance de la lettre du ministère des Transports les informant qu'il ne peut donner suite à la demande d'identification de Saint-Mathieu-de-Beloëil sur le réseau autoroutier.

Les membres du Conseil demandent au directeur général d'inviter, pour la prochaine séance, un représentant de la direction régionale Montérégie, du ministère des Transports, afin de discuter plus à fond de la politique d'identification des municipalités le long des grands axes routiers.

POINT 8. MINI-COLLOQUE SUR L'ENVIRONNEMENT

Les membres du Conseil prennent connaissance d'une lettre de l'U.M.R.C.Q. invitant les M.R.C. à tenir un colloque d'une journée sur la problématique de l'environnement tant au niveau national, qu'au niveau régional.

Ce colloque devrait se tenir en avril afin d'alimenter le symposium qui aura lieu lors de l'assemblée des préfets, les 8 et 9 juin prochains à Québec.

Les membres du Conseil sont favorables en principe à la tenue d'un tel colloque et demande au directeur général de soumettre un plan d'action pour le déroulement de cette journée.



No de résolution
ou annotation

**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité
Régionale de Comté la Vallée-du-Richelieu**

**POINT 9. INVITATION AU DIRECTEUR GENERAL A FAIRE PARTIE
DU COMITE D'ORIENTATION A CHAMBLY**

La ville de Chambly invite le directeur général à faire partie d'un comité d'orientation portant sur le potentiel récréo-touristique et culturel de la rue Bourgogne.

89-03-41

ATTENDU QUE la ville de Chambly, en collaboration avec le Bureau de Tourisme de Chambly, a amorcé une opération d'envergure afin de mettre en valeur le potentiel récréo-touristique et culturel de la rue Bourgogne;

ATTENDU QU'un Comité technique et qu'un Comité d'orientation ont été mis sur pied à cette fin;

ATTENDU QUE le directeur général de la M.R.C. est invité à faire partie du Comité d'orientation

EN CONSEQUENCE

IL EST PROPOSE PAR Monsieur René Gendron
APPUYE PAR Monsieur Bertrand Poulin

ET RESOLU D'autoriser le directeur général à participer aux activités du Comité d'orientation mis sur pied par la ville de Chambly et le Bureau de Tourisme de Chambly.

ADOpte A L'UNANIMITE

POINT 10. DEMANDE D'APPUI : M.R.C. DES LAURENTIDES

89-03-42

ATTENDU QUE la M.R.C. des Laurentides a adopté la résolution 88.11.580, demandant au ministère des Affaires municipales et au ministère de l'Environnement qu'une aide financière soit accordée aux municipalités pour l'application des règlements concernant la protection des rives;

ATTENDU QUE copie de ladite résolution a été adressée au Conseil pour appui;

ATTENDU QUE notre M.R.C., avec le Richelieu en particulier, rencontre les mêmes difficultés que celles exprimées par la M.R.C. des Laurentides

EN CONSEQUENCE

IL EST PROPOSE PAR Monsieur Paul-André Perreault
APPUYE PAR Monsieur René Gendron

ET RESOLU, par le Conseil de la M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu, DE demander au ministère de l'Environnement et au ministère des Affaires municipales qu'une aide financière substantielle soit accordée aux municipalités pour qu'elles puissent appliquer adéquatement leur règlement concernant la protection des rives.

ADOpte A L'UNANIMITE



No de résolution
ou annotation

89-03-43

**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité
Régionale de Comté la Vallée-du-Richelieu**

POINT 11. BORDEREAU DES COMPTES A PAYER

IL EST PROPOSE PAR Monsieur Marcel Dulude
APPUYE PAR Monsieur Jacques Martin

ET RESOLU QUE le bordereau des comptes à payer #80, de chèque #3306 à chèque #3334 et chèque #S1820 à chèque #S1858 pour un montant total de 44 823,84 \$, soit et est adopté tel que présenté par le secrétaire-trésorier.

ADOpte A L'UNANIMITE

POINT 12. CORRESPONDANCE

- 89-124 09-01-89 Lettre de MONSIEUR YVES BERNIER, fonctionnaire désigné, PAROISSE SAINT-CHARLES, soumettant deux dossiers soit : Richard Fontaine et André Benoît dont les avis d'infraction n'ont pas été respectés.
- 89-125 25-01-89 Lettre de MONSIEUR BENOIT ARIAL, dir. service de la vérification, MINISTERE DES AFFAIRES MUNICIPALES, accusant réception du budget de la M.R.C..
- 89-126 26-01-89 Lettre de MADAME MYRIAME BEAUDOIN, directeur, M.R.C. DES LAURENTIDES, demandant l'appui du Conseil concernant la bande de protection riveraine.
- 89-127 26-01-89 Lettre de MONSIEUR CLAUDE LAVIGUEUR, directeur des services techniques, VILLE DE SAINT-BASILE-LE-GRAND, transmettant un document complétant l'information sur leur demande de périmètres d'urbanisation.
- 89-128 26-01-89 Lettre de MONSIEUR JOSEPH-HENRI PAGE, sec.-trés., VILLE D'OTTERBURN PARK, transmettant la résolution no. 89-14, acceptant de participer à l'étude sur la gestion des déchets.
- 89-129 27-01-89 Lettre de MONSIEUR JACQUES MARTIN, maire, SAINT-CHARLES-SUR-RICHELIEU VILLAGE, transmettant le document complémentaire à leur demande de périmètres d'urbanisation.
- 89-130 27-01-89 Avis de la COUR SUPERIEURE, nous informant que le jugement a été rendu dans la cause de VILLE DE CARIGNAN VS M. ARMAND BRUNELLE.
- 89-131 27-01-89 Lettre de MADAME JACINTHE BURELLE, adjointe, SAINT-MATHIEU-DE-BELOEIL, transmettant le document complétant leur demande de périmètres d'urbanisation.



No de résolution
ou annotation

**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité
Régionale de Comté la Vallée-du-Richelieu**

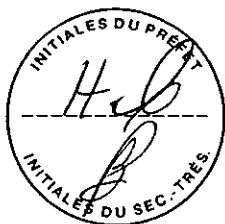
- 89-132 01-02-89 Lettre de MADAME LISE DALLAIRE, COMMISSION DE LA REPRESENTATION ELECTORALE DU QUEBEC, transmettant une affiche intitulée : "La carte électorale municipale".
- 89-133 02-02-89 Lettre de MONSIEUR EDMOND REICHEL, CREAGRAPH INC., soumettant leur prix pour l'impression du plan-synthèse d'aménagement.
- 89-134 02-02-89 Lettre de MONSIEUR GEORGES KARAM, LITOPRESSE INC., soumettant leur prix pour l'impression du résumé du Schéma et du plan-synthèse d'aménagement.
- 89-135 02-02-89 Lettre de MONSIEUR RICHARD FONTAINE, LA GRANGE DE SAINT-CHARLES, demandant l'appui de la M.R.C. concernant le champ de pratique de golf.
- 89-136 02-02-89 Lettre de MONSIEUR MICHEL FERNET, dir. gén., U.M.R.C.Q., concernant un nouveau cours intitulé : "La gestion financière municipale".
- 89-137 02-02-89 Lettre de MADAME JEANNETTE LEMAIRE, sec.-trés., McMASTERVILLE, transmettant la résolution numéro 89-18 concernant le premier exercice d'application des rôles triennaux.
- 89-138 02-02-89 Lettre de MONSIEUR ROGER NICOLET, président, U.M.R.C.Q., concernant le projet de Loi 100 : "Loi modifiant la Loi sur la protection du territoire agricole."
- 89-139 03-02-89 Lettre de MONSIEUR CHARLES GAUTHIER, agent d'information, OFFICE DES PERSONNES HANDICAPEES DU QUEBEC, transmettant la documentation relative aux nouvelles dispositions du règlement sur les espaces de stationnement réservés aux personnes handicapées.
- 89-140 03-02-89 Certificat de publication de la municipalité de CHAMBLY, relativement au règlement numéro 10-1 amendant le règlement numéro 10.
- 89-141 03-02-89 Copie de lettre adressée à MONSIEUR JACQUES MARTIN, maire, SAINT-CHARLES VILLAGE, de MADAME MARJOLAINE THIBAUT, MESSIEURS JEAN-NOEL GIROUARD ET MARIO GALLETTA, concernant une voie d'accès pour temps d'attente, et ce, pour le traversier à Saint-Charles via Saint-Marc.
- 89-142 06-02-89 Lettre de MONSIEUR JEAN-GILLES FRENIERE, dir. gén., FEDERATION DE L'U.P.A. DE SAINT-HYACINTHE, concernant les fosses à purin, immeubles non portés au rôle d'évaluation foncière.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité
Régionale de Comté la Vallée-du-Richelieu

- 89-143 06-02-89 Lettre de MADAME BRIGITTE LAMARRE, pour le secrétaire-trésorier de la R.I.E.V.R., demandant l'avis de la M.R.C. sur leur règlement numéro 3-88.
- 89-144 07-02-89 Lettre de MADAME SUZIE MEUNIER, sec.-trés. adj., M.R.C. DE LAJEMMERAIS, transmettant copie du règlement no. 122 concernant le ruisseau Coderre.
- 89-145 07-02-89 Lettre de MONSIEUR CLEMENT VAUTOUR, sec.-trés., M.R.C. DES MASKOUTAINS, accusant réception de notre communication du 24 janvier 1989.
- 89-146 07-02-89 Lettre de MONSIEUR ALAIN MARCOUX, ing. et agr., F. BERNARD INC., transmettant les informations manquantes pour la demande de périmètres d'urbanisation de la municipalité de la Paroisse de Saint-Denis-sur-Richelieu.
- 89-147 07-02-89 Lettre de MONSIEUR MARCEL CHAGNON, président, FEDERATION DE L'U.P.A. DE SAINT-HYACINTHE, transmettant un document intitulé : "Rapport du comité sur la gestion des déchets."
- 89-148 08-02-89 Lettre de MADAME ANDREE DAIGLE, greffière intérimaire, VILLE DE CARIGNAN, concernant la participation financière à l'administration générale pour l'année 1989.
- 89-149 09-02-89 Lettre de MONSIEUR JOSEPH-HENRI PAGE, sec.-trés., VILLE D'OTTERBURN PARK, transmettant la résolution 89-25, concernant les cours d'eau verbalisés.
- 89-150 09-02-89 Lettre de MONSIEUR CAMILLE ROUILLARD, président, U.M.Q., concernant une nouvelle session sur le fonctionnement du Conseil municipal.
- 89-151 09-02-89 Copie conforme de lettre adressée au MINISTERE DE L'AGRICULTURE, de MADAME ANDREE DAIGLE, de la VILLE DE CARIGNAN, transmettant la résolution 89-09 relativement au cours d'eau Roy - demande au ministère de l'Agriculture.
- 89-152 10-02-89 Lettre de MADAME LISE ALLARD, directrice des communications, U.M.Q., invitant à une rencontre avec monsieur Camille Rouillard, le 15 février 1989.
- 89-153 13-02-89 Copie conforme de lettre adressée à DISTRIBUTION ROBERT COTE INC, de MONSIEUR GERALD TREMBLAY, chef de service, MINISTERE DE L'ENVIRONNEMENT, concernant un déversement accidentel de contaminants.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité
Régionale de Comté la Vallée-du-Richelieu

- 89-154 13-02-89 Lettre de MONSIEUR LOUIS V. SYLVESTRE, avocat, ROY LAPORTE & SYLVESTRE, transmettant un avis de désistement dans l'affaire "Entreprises Gérard Bousquet inc. VS C.P.T.A.Q.".
- 89-155 13-02-89 Lettre de Me ARMAND POUPART jr, avocat, POUPART & POUPART, AVOCATS, transmettant copie de la mise en demeure adressée à la corporation Kiltelchine concernant des travaux de creusement en zone inondable.
- 89-156 13-02-89 Lettre de Me ARMAND POUPART jr, avocat, POUPART & POUPART, AVOCATS, concernant l'affaire Armand Brunelle VS Ville de Carignan et M.R.C.V.R., appelé devant la Cour d'appel.
- 89-157 14-02-89 Lettre de MONSIEUR NORMAND VEILLETTE, LALONDE GIROUARD LETENDRE & ASSOC., concernant l'étude des cours d'eau verbalisés telle que demandée par le conseil de la ville d'Otterburn Park.
- 89-158 14-02-89 Lettre du COMITE DE RECHERCHE, de la compagnie NORDIQUES, demandant des informations générales, et ce, en vue d'implanter un commerce d'outillage et d'accessoires d'automobiles dans la région.
- 89-159 15-02-89 Lettre de MONSIEUR ANDRE HOGUE, notaire, LEBLANC HOGUE FORTIER, NOTAIRES, demandant de leur faire parvenir copie d'une matrice de lot.
- 89-160 16-02-89 Lettre de MONSIEUR GEORGES FLORES, maire, VILLE DE CHAMBLY, invitant à faire partie du comité d'orientation pour le Bureau de Tourisme de Chambly.
- 89-161 16-02-89 Lettre de Me ARMAND POUPART jr, avocat, POUPART & POUPART, AVOCATS, transmettant copie du projet de requête concernant le remblai de la zone à l'île Ste-Marie.
- 89-162 16-02-89 Lettre de Me ARMAND POUPART jr, avocat, POUPART & POUPART, AVOCATS, transmettant copie de la mise en demeure adressée à monsieur Louis Fontaine relativement aux travaux de remblai exécutés sur la rive et le littoral de la rivière Richelieu.
- 89-163 16-02-89 Lettre de MONSIEUR PAUL BELAND, ing., MINISTERE DES TRANSPORTS, concernant l'identification routière à Saint-Mathieu-de-Beloeil.
- 89-164 16-02-89 Lettre de MONSIEUR RAYMOND L'ITALIEN, dir. gén., U.M.Q., accusant réception de notre résolution concernant le remplacement d'un membre du Conseil en cas d'absence.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité
Régionale de Comté la Vallée-du-Richelieu

- 89-165 16-02-89 Lettre de MADAME MARJOLAINE CHARPENTIER, agente responsable, HABITATIONS PAREL INC., nous présentant le rapport annuel pour le programme P.A.R.C.Q. 1988.
- 89-166 17-02-89 Lettre de MADAME ESTELLE SIMARD, greffier, VILLE DE MONT-SAINT-HILAIRE, transmettant le règlement numéro 784, pour appui du Conseil de la M.R.C.V.R..
- 89-167 17-02-89 Lettre de MONSIEUR KARL SEHRBROCK, dir. gén., SKI MONT SAINT-BRUNO, présentant le projet de développement de la station de Ski Mont Saint-Bruno, et ce, pour fins d'aide financière.

Publication du mois de février 1989

Le Conférencier	vol. 10, no. 2 janvier 1989
Mini-Scribe	février 1989
Gazette Officielle du Québec	no. 3 18 janvier 1989
Info +	vol. X, no. 8 27 janvier 1989
Gazette Officielle du Québec	no. 4 25 janvier 1989
Urba	vol. 10, no. 1 février - mars 1989
Partenaires	vol. 2, no. 1 janvier 1989
Quorum	vol. 14, no. 1 février 1989
L'Actif	vol. 1, no. 3 février 1989
Muni-Express	spécial no. 1 février 1989
Gazette Officielle du Québec	no. 5 1er février 1989
L'Autre information	février 1989
P.M.E.	vol. 5, no. 1 février 1989
Loisir Rive-Sud	no. 52 1er février 1989
Horizon vert :	
- Projet de nettoyage et de revégétalisation des rives des principaux cours d'eau en Montérégie	janvier 1989



No de résolution
ou annulation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité
Régionale de Comté la Vallée-du-Richelieu

Registre des matières dangereuses

Systeme d'information sur les matières
dangereuses utilisées au travail

Energie-Actualité vol. 1, no. 4
janvier 1989

Gazette Officielle du Québec no. 6
8 février 1989

Maîtrise en analyse et
gestion urbaine

Montréal-Montréal Affaires vol. 1, no. 7
février 1989

Liaison Loisirs vol. 2, no. 1
janvier - février 1989

Deux Québec dans un
- Rapport sur le développement
social et démographique

Muni-Express no. 1
février 1989

La francisation en marche vol. 7, no. 2
janvier 1989

Salmo-Salar vol. 12, no. 1
Hiver, février 1989

POINT 13. AFFAIRES PUBLIQUES

Un citoyen de Chambly s'informe auprès du Conseil quant aux périmètres d'urbanisation touchant le secteur industriel de Chambly.

Le maire de Chambly donne les informations au citoyen et souligne, de plus, qu'il sollicite l'appui du Conseil de la M.R.C. dans ses demandes de périmètres d'urbanisation qui seront bientôt soumises à la C.P.T.A.Q..

POINT 14. DIVERS

14.1 Entreposage de B.P.C. à Saint-Basile-le-Grand

89-03-44

ATTENDU QUE suite à l'incendie d'un entrepôt renfermant des B.P.C. à Saint-Basile-le-Grand, ces derniers ont été remisés dans des barils pour ensuite être disposés dans des conteneurs;

ATTENDU QUE lesdits conteneurs sont toujours entreposés sur le site de l'incendie, et ce, depuis plusieurs mois;

ATTENDU QU'une telle situation est intolérable



No de résolution
ou annotation

89-03-44
(suite)

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité
Régionale de Comté la Vallée-du-Richelieu

EN CONSEQUENCE

IL EST PROPOSE PAR Monsieur Marcel Lacoste
APPUYE PAR Monsieur Bertrand Poulin

ET RESOLU UNANIMEMENT, par le Conseil de la M.R.C. de
La Vallée-du-Richelieu, DE réclamer du ministère de
l'Environnement que tous les conteneurs renfermant des
B.P.C. quittent notre territoire, et ce, dans les plus
brefs délais.

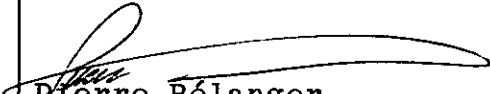
POINT 15. CLOTURE DE LA SEANCE


IL EST PROPOSE PAR Monsieur Marcel Dulude
APPUYE PAR Monsieur Wildor Vigeant

ET RESOLU QUE la séance soit et est close, tous les
points de l'ordre du jour ayant été épuisés.

ADOpte A L'UNANIMITE

Il est 21 heures 20.


Pierre Bélanger
secrétaire-trésorier


Honorius Charbonneau
préfet